

Valerio Therapeutics

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Valerio Therapeutics,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Valerio Therapeutics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces textes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note n°1.1 « Changements de méthode liés à l'application de la nouvelle réglementation » de l'annexe des comptes annuels :
- Les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation de la société présentés dans les notes 1. « Principes et méthodes comptables » et 3. « Evènements postérieurs au 31 décembre 2025 » de l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Ces appréciations ne constituent pas une opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

S'agissant des immobilisations incorporelles relatives à la R&D et au fonds commercial, comme indiqué dans la note 4.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels, la valorisation prise pour référence pour les tests de perte de valeur correspond à la valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur et les données utilisées par la direction de votre société. Nous avons vérifié que la note 4.1 « Immobilisations incorporelles » donne une information appropriée à ce sujet.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 avril 2026

Le commissaire aux comptes

Aca Nexia
représenté par
Laurent Cazebonne

BILAN

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Brut	Amortissement / Dépréciation	Net 2025	Net 2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	3 259	3 259		
Concessions, brevets et droits similaires	3 793	1 181	2 612	
Fonds commercial	4 450		4 450	4 450
Autres immobilisations incorporelles	11	11		
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	11 513	4 451	7 062	4 450
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels	1 306	1 040	266	266
Autres immobilisations corporelles	1 369	958	411	324
Immobilisations en cours, avances et acomptes	92		92	
Total immobilisations corporelles	2 767	1 998	769	590
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	9 920	9 919	1	3 201
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				36
Autres immobilisations financières	1 018		1 018	215
Total immobilisations financières	10 938	9 919	1 019	3 452
ACTIF IMMOBILISE	25 219	16 368	8 851	8 492
STOCKS				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	394		394	
Autres créances	24 697	15 162	9 535	14 502
Charges constatées d'avance	199		199	124
Total des créances	25 290	15 162	10 128	14 626
DISPONIBILITES				
Valeurs mobilières				
Disponibilités	990		990	368
Total disponibilités	990		990	368
ACTIF CIRCULANT	26 279	15 162	11 117	14 994
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	39		39	44
TOTAL GENERAL	51 537	32 198	20 007	23 529

BILAN PASSIF

En milliers d'euros			Net 2025	Net 2024
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	Dont versé :	4 994	4 994	21 611
Primes d'émission, de fusion, d'apport			29 122	15 692
Écarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(25 995)	(35 341)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			(5 564)	(10 721)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			2 558	(8 759)
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			74	115
AUTRES FONDS PROPRES			74	115
Provisions pour risques			130	44
Provisions pour charges			84	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			214	44
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles			2 500	4 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			3 412	3 429
Emprunts et dettes financières diverses				7
Total dettes financières			5 912	7 436
DETTES D'EXPLOITATION				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 883	4 834
Dettes fiscales et sociales			1 272	1 450
Total dettes d'exploitation			3 155	6 284
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			1 860	12 072
Total dettes diverses			1 860	12 072
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance			112	
EMPRUNTS ET DETTES			11 039	25 792
Écarts de conversion passif			6 122	6 337
TOTAL GENERAL			20 007	23 529

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 1)

En milliers d'euros	France	Export	Net 2025	Net 2024
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	702	445	1 147	
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	702	445	1 147	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions			44	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				1 693
Autres produits			4 169	16
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			5 360	1 709
CHARGES EXTERNES				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements			720	419
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 284	12 504
Total charges externes			4 004	12 923
IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES			100	58
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 638	2 010
Cotisations sociales			828	847
Total charges de personnel			2 466	2 857
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			201	296
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				4 260
Dotations aux provisions			175	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			376	4 556
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			566	306
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			7 511	20 700
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 151)	(18 991)

COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 2)

En milliers d'euros	Net 2025	Net 2024
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 151)	(18 991)
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	597	1 206
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions	44	303
Différences positives de change	14	(23)
Produit des cessions d'immobilisations financières	67	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	722	1 486
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 413	162
Intérêts et charges assimilées	293	198
Différences négatives de change	67	(36)
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	61	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	4 834	324
RESULTAT FINANCIER	(4 112)	1 162
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(6 263)	(17 829)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		38 621
CHARGES EXCEPTIONNELLES		32 467
RESULTAT EXCEPTIONNEL		6 154
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(699)	(954)
TOTAL DES PRODUITS	6 082	41 815
TOTAL DES CHARGES	11 646	52 536
BENEFICE ou PERTE	(5 564)	(10 721)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Valerio Therapeutics (« la Société ») est une société de biotechnologie au stade clinique qui développe de nouveaux médicaments contre le cancer en ciblant les fonctions de l'ADN tumoral par des mécanismes d'action uniques dans le domaine très recherché de la réponse aux dommages de l'ADN (DDR). La Société se concentre sur le développement de composés novateurs first-in-class ou disruptifs (internes, acquis ou sous licence) depuis la recherche translationnelle jusqu'à la preuve de concept clinique chez l'homme, un point d'inflexion créateur de valeur et attrayant pour de potentiels partenaires.

Les comptes de Valerio Therapeutics au 31 décembre 2025 ont été établis sous la responsabilité du Directeur général et ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 27 avril 2026.

8. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 20 007 018 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de - 5 564 100 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1.1. CHANGEMENTS DE METHODE LIES A L'APPLICATION DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la Société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principaux changements ont été les suivants :

- **Changement de présentation des comptes annuels**

Lors du premier exercice d'application, la Société présente le bilan et le compte de résultat conformément aux

modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Dans le cas où des reclassements sont opérés, le bilan et le compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés séparément dans l'annexe.

- **Changement de méthode comptable**

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement (nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures comptables liés à la suppression de la technique des transferts de charges, nouveau classement de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunts en résultat financier, ...), nous avons revu nos principes de comptabilisation.

Les changements de méthodes comptables à la suite de la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies ci-dessous.

1.1.1. Reclassements des postes du compte de résultat

Postes du compte de résultat (modèle de base) en milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024	
	Publiés	Présentation selon les nouvelles règles	Publiés
Produits d'exploitation			
- Autres produits	4 125	262	
Produits financiers			
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		38 359	
- Produits de cessions titres de participation	67		
Produits exceptionnels			38 621
Charges d'exploitation			
- Autres charges	262	1	
Charges financières			
- VNC titres	61	32 466	
Charges exceptionnelles			32 467

1.1.2. Reclassements des postes du bilan

Postes du bilan (modèle de base) en milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024	
	Publiés	Reclassés selon les nouvelles règles	Publiés
Autres dettes	1 860	7 326	
Emprunts et dettes financières diverses			7 326
Créances	199	124	
Charges constatées d'avance			124

1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais de recherche et de développement engagés par la société sont directement inscrits en charges. Ils peuvent être immobilisés lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets en cause sont nettement individualisés,
- Chaque projet doit avoir à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- Leur coût peut être distinctement établi.

Ces critères sont considérés comme non remplis tant qu'une autorisation de mise sur le marché n'a pas été obtenue.

Les projets de recherche et développement acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles pour leur valeur d'apport même en l'absence d'autorisation de mise sur le marché.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations incorporelles, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. En particulier, les concessions et brevets sont amortis sur une durée de 10 ans en mode linéaire, les logiciels sur une période de 12 mois en mode linéaire et les actifs de R&D à durée de vie définie (en phase de commercialisation) sont amortis sur la durée d'utilisation attendue par la Société.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels de perte de valeur. Le fonds commercial est testé au moins une fois par an, à la clôture de l'exercice. Les actifs relatifs aux molécules acquises non encore commercialisées (et donc non encore amorties) sont également testés sur une base annuelle, à la clôture de l'exercice, et dès qu'un indicateur de perte de valeur est identifié. À titre d'exemple, une commercialisation plus lente que prévu peut constituer un indice de perte de valeur.

1.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'amortissement pour dépréciation est déterminé selon le mode linéaire. Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Matériel et outillage	5 ans
- Installations spécialisées	5 ans
- Installations générales	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 ans

1.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dans le cas où, à la clôture de l'exercice, la valeur actuelle des créances serait inférieure à la valeur comptable.

Les dettes et les créances en devises étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération et sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de change ainsi constatés sont comptabilisés en écarts de conversion. Une provision pour charge est constatée en cas de perte de change latente.

Les créances font l'objet d'un examen au cas par cas et une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque encouru.

1.6. DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence est comptabilisée au résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

1.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de ses activités. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

1.8. ACCORDS DE LICENCE

- **Licences consenties à des tiers**

Les accords par lesquels la Société licencie à un tiers le droit de commercialisation d'un ou plusieurs produits de son portefeuille comportent généralement un paiement à la signature ainsi que des paiements ultérieurs et des redevances sur le chiffre d'affaires.

Les paiements dus au titre de la signature d'un contrat de licence, représentant la participation du co-contractant aux investissements de R&D passés et aux dépenses de recherche restant à la charge de Valerio Therapeutics, sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée du contrat ou une durée plus courte, en fonction de l'implication de la société ou des spécificités du contrat. Cette durée correspond en général au temps estimé d'obtention d'une autorisation de mise sur le marché pour le produit concerné et cette estimation est revue chaque année par la Direction. En général, les paiements ultérieurs sont conditionnels et dépendent de l'atteinte de certains objectifs : enregistrement des produits, mise sur le marché des produits, obtention d'un prix et/ou atteinte de seuils de chiffre d'affaires (performances de ventes). Ils sont immédiatement comptabilisés en autres produits au cours de l'exercice où ils sont reçus par la Société.

D'autre part la société bénéficie de redevances qui correspondent à un pourcentage des ventes nettes effectivement réalisées par les partenaires sur la période, en application d'un taux contractuel. Les redevances sont en général calculées sur la base d'un reporting mensuel ou trimestriel transmis par les partenaires. À la clôture, au cas où le reporting de la dernière période ne serait pas reçu, les redevances sont valorisées sur la base des quantités réelles vendues en fonction d'un prix de vente net historique.

Dans le cas d'une cession d'actifs, les paiements initiaux sont intégralement comptabilisés à la date de signature du contrat.

1.9. SUBVENTIONS

Les subventions d'exploitation sont rapportées au résultat au rythme des dépenses engagées.

Les avances remboursables sont comptabilisées en "Autres fonds propres". En cas de succès du projet, ces avances feront l'objet d'un remboursement prenant en compte les prévisions d'exploitation des produits issus du projet. En cas d'échec dûment justifié auprès de l'organisme prêteur, les avances encaissées demeureront généralement acquises et seront reconnues au compte de résultat.

2. FAITS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

2.1. PROGRAMMES DE R&D

2.1.1. VIO-01

Le développement clinique de VIO-01 a été arrêté début 2025 afin de rediriger les efforts de recherche et développement sur les candidats médicaments de nouvelle génération issus des deux plateformes V-Body et chimie intégrée.

2.1.2. PLATEFORME V-BODY

La plateforme propriétaire V-Body® constitue désormais le socle stratégique de Valerio Therapeutics. Elle permet à la Société de déployer une approche intégrée de délivrance ciblée d'oligonucléotides au-delà du foie, ouvrant la voie au développement de thérapies innovantes dans les maladies génétiques rares, rénales, musculaires, cardiaques, neurologiques ainsi que dans les maladies immuno-inflammatoires.

Cette plateforme repose sur un moteur de découverte entièrement synthétique (bibliothèques V-Bodies à grande échelle, sélection par phage display) combiné à des capacités internes en chimie de linkers, bioconjugaison et synthèse d'oligonucléotides. L'intégration de ces briques technologiques permet le développement de plusieurs modalités thérapeutiques :

- conjugués V-Body–siRNA (VOC),
- conjugués anticorps–drug (VDC),
- formats multispecifiques,
- stratégies d'ingénierie cellulaire in vivo (CAR-T ciblés par V-Body).

2.1.3. EVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE R&D

Les principales évolutions par rapport au portefeuille présenté dans le rapport annuel 2024 sont les suivantes :

- arrêt définitif de la phase 1/2 de VIO-01 en janvier 2025 ;
- dépriorisation active de la plateforme PlatON et de sa déclinaison DecoyTAC ;
- internalisation complète des capacités scientifiques et techniques liées à la plateforme V-Body et à la chimie intégrée ;
- génération des premières preuves de concept précliniques validant la faisabilité technologique des conjugués V-Body.

La Société développe son pipeline interne en priorisant certaines indications à fort besoin médical, notamment dans les maladies rénales rares telles que ADTKD-UMOD et FSGS-APOL1, tout en conservant une flexibilité stratégique pour déployer sa plateforme dans d'autres domaines thérapeutiques, en particulier les maladies neuromusculaires et auto-immunes.

À la date du présent rapport, le portefeuille de R&D de la Société est composé exclusivement de programmes en phase préclinique, conformément à la stratégie de repositionnement annoncée en février 2025.

2.2. FINANCEMENT

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe n'a pas mis en place de nouveaux financements structurants, sa stratégie ayant principalement consisté à renforcer sa structure financière existante et à sécuriser sa liquidité à court terme. Dans ce cadre, le Groupe a notamment procédé à plusieurs opérations de renforcement des capitaux propres (augmentations de capital et conversions de créances), ainsi qu'à la mise en place d'avances d'actionnaires, contribuant à améliorer sa situation financière globale.

Parallèlement, le Groupe s'est attaché à adapter le profil de remboursement de son endettement, notamment à travers des accords de rééchelonnement et de restructuration de certaines dettes financières, dans une logique d'optimisation de sa liquidité et d'allongement de son horizon de financement. Cette approche s'inscrit dans un plan global visant à accompagner le recentrage stratégique du Groupe sur ses activités de recherche préclinique et à préserver ses ressources de trésorerie.

Enfin, le Groupe poursuit activement la recherche de financements complémentaires, notamment sous forme de partenariats stratégiques, de financements non dilutifs et, le cas échéant, de levées de fonds ciblées, afin de soutenir le développement de ses programmes à moyen terme, tout en maintenant une discipline financière adaptée à son stade de développement.

2.3. REPERCUSSION DE LA SITUATION INTERNATIONALE

La Société suit de près la situation géopolitique.

Une poursuite ou une augmentation des sanctions économiques contre la Russie dans le contexte du conflit russo-ukrainien, ou une aggravation du conflit israélo-palestinien, ou une extension plus large de ces conflits impliquant d'autres pays, pourraient avoir un impact significatif sur la Société dans les domaines identifiés suivants :

- **volatilité des marchés financiers**, amplification des difficultés de financement de la Société en réduisant, retardant ou rendant plus difficile ou plus coûteux pour la Société l'obtention de financement, tant par capitaux propres que par emprunt.
- bien que les essais menés par la Société en 2024 et clôturés en 2025, ne se déroulent pas dans ces pays, **amplification des difficultés à mener ses essais cliniques et ses opérations de production**, réduisant, retardant ou rendant plus difficile ou plus coûteux pour la Société le développement de son candidat médicament.
- Difficultés pour la Société à poursuivre ses essais cliniques et ses opérations de production directement ou par l'impact que pourrait avoir la situation internationale sur ses **partenaires et sous-traitants**.

Comme la plupart des entreprises, la Société est également impactée par des taux d'inflation, supérieurs aux moyennes à long terme, entraînant une hausse des prix des produits, des matières premières et des consommables dont elle a besoin, ainsi qu'une augmentation du coût des services liés à ses activités de R&D. Ceci a entraîné une augmentation significative des dépenses de la Société qui n'est pas compensée par les revenus ou la possibilité de répercuter ces coûts sur d'autres parties, compte tenu de l'absence de produits commercialisés par la Société.

2.4. RESTRUCTURATION JURIDIQUE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Groupe a procédé à une opération de simplification et de rationalisation de sa structure juridique par la mise en œuvre de la fusion-absorption de la société Valour Bio par Valerio Therapeutics S.A.

Valerio Therapeutics détenant préalablement 90,01 % du capital et des droits de vote de Valour Bio, cette opération a été réalisée selon le régime des fusions simplifiées, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Elle s'inscrit dans la continuité des opérations de réorganisation interne du Groupe, notamment la fusion préalable entre Valour Bio et sa filiale détenue à 100 %, Emglev Therapeutics.

La fusion a été définitivement réalisée le 10 décembre 2025, entraînant la dissolution sans liquidation de Valour Bio et la transmission universelle de l'ensemble de ses actifs et passifs à Valerio Therapeutics. Conformément aux dispositions du traité de fusion, l'opération a été comptablement et fiscalement rétroactive au 1^{er} janvier 2025.

En rémunération des apports effectués par les actionnaires minoritaires de Valour Bio, Valerio Therapeutics a procédé à une augmentation de capital par émission de 10 600 440 actions ordinaires nouvelles, sur la base d'une parité d'échange d'environ 1,91 action Valerio Therapeutics pour une action Valour Bio. À l'issue de l'opération, le capital social de Valerio Therapeutics s'élève à 4 994 483,01 euros, divisé en 499 448 301 actions ordinaires.

Cette opération, réalisée entre entités sous contrôle commun au sens d'IFRS 3 Business Combinations, est sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe, hormis les effets liés à la réorganisation juridique et à la réduction des intérêts ne conférant pas le contrôle.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2025

La Société poursuit la mise en œuvre de sa stratégie recentrée sur le développement de programmes précliniques issus des plateformes V-Body et chimie intégrée, conformément aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2025.

Nous vous informons, par ailleurs, que la Société a, sur décision du Conseil d'Administration, changé de siège social et a rejoint, depuis le 16 mars 2026, ses nouveaux bureaux et laboratoires au sein du Hive by Kadans, situé 125 rue Édouard Vaillant, 94800 Villejuif. La Société est ainsi dorénavant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil. La ratification du changement de siège social sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Elle continue par ailleurs ses démarches en vue de sécuriser des solutions de financement complémentaires destinées à soutenir le développement de ses activités à moyen et long terme. À la date du présent rapport, les discussions engagées avec des partenaires industriels et financiers se poursuivent.

L'année 2025 a été marquée par la signature de plusieurs contrats de partenariats. Ces contrats ont principalement porté sur des binders issus de nos bibliothèques de V-body, associés à de la conjugaison, validant les plateformes technologiques de Valerio Therapeutics ainsi que sa stratégie.

Dans ce prolongement, la société finalise actuellement la conclusion de partenariats structurants pour assurer la continuité de son exploitation. Nous anticipons donc d'ores et déjà pour l'année 2026 une augmentation du nombre de contrats de partenariats, ainsi que des revenus associés, limitant les besoins en capital de la société. Cela s'inscrit pleinement dans la stratégie de la société qui repose sur :

- Le développement d'un pipeline interne
- La signature de partenariats avec des sociétés de biotechnologie et des groupes pharmaceutiques
- La création de filiales dédiées par aires thérapeutiques, dont la première, Invimmune a été enregistrée fin 2025

Cette stratégie nous permet de maximiser le potentiel de nos plateformes tout en maintenant une discipline financière

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles brutes se composent principalement :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Actifs de R&D AsiDNA™/VIO-01	3 259	0	0	3 259
Fonds commercial	4 450	0	0	4 450
Droits et licences EMGLEV	0	2 612	0	2 612
Autres immobilisation incorporelles	1 426	0	-234	1 192
TOTAL Brut	9 135	2 612	-234	11 513

Amortissement AsiDNA™/VIO-01	- 3 259	0	0	-3 259
Amortissement autres immobilisations incorporelles	-1 426	0	234	-1 192
TOTAL Amortissements	-4 685	0	234	-4 451
Total	4 450	2 612		7 062

Les immobilisations incorporelles brutes se composent principalement :

- De frais de développement du produit AsiDNA d'un montant de 3 259 milliers d'euros, comptabilisés lors de l'acquisition de la société DNA Therapeutics en 2016.
- D'un fonds commercial d'un montant de 4 450 milliers d'euros représentant la différence entre la valeur d'acquisition de Topotarget et l'actif net apporté.
- De licences d'exploitation Curie et de droits d'accès aux bibliothèques sdAb Gimli et Nali, juridiquement essentiels à l'exploitation de la plateformeV-Body, d'une valeur de 2612 milliers d'euros, obtenus par acquisition puis absorption des sociétés Valour Bio et Emglev, titulaire de ces licences.
- De brevets et marques acquis par l'entreprise pour un montant brut de 1 181 milliers d'euros et des logiciels pour un montant brut de 10 milliers d'euros. Les logiciels devenus obsolètes ou non utilisés par la société ont été sortis des actifs au titre de l'exercice 2025, pour un montant de 234 milliers d'euros.

Fonds commercial : Le fonds commercial, comptabilisé dans le cadre de l'acquisition de Topotarget, a fait l'objet d'un test de dépréciation en calculant une valeur recouvrable (valeur d'utilité), selon un modèle DCF basé sur les projections de la Société concernant les redevances à percevoir entre 2026 et 2031.

Sur la base du plan d'affaires établi par la Direction concernant les paiements de redevances Beleodaq® et d'un taux d'actualisation, la valeur d'utilité a été estimée à 6 240 milliers d'euros. Par conséquent, un ajustement de compte courant a été comptabilisé pour 4 374 milliers d'euros.

Compte tenu de la forte volatilité de la capitalisation boursière de la Société au cours des deux dernières années, nous n'avons pas pu l'utiliser comme indication de la valeur recouvrable des actifs de la Société.

4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent essentiellement de matériel de laboratoire et de recherche, de matériel informatique ainsi que d'autres agencements et équipements acquis par l'entreprise. Dans le cadre de la prise à bail de nouveaux locaux en mars 2026, la Société a procédé au cours de l'exercice 2025, au versement d'avances fournisseurs au titre d'acomptes sur l'acquisition du mobilier tertiaire et de laboratoire.

4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières correspondent à hauteur de 9 920 milliers d'euros aux participations détenues par Valerio Therapeutics dans ses filiales et pour 1 018 milliers d'euros à des dépôts de garantie versés.

La variation de ce poste correspond principalement :

- A l'annulation des titres de Valour Bio pour 3 201 milliers d'euros à la suite de la Fusion absorption de cette filiale en date du 10 décembre 2025.
- A la souscription des titres de InVimmune détenue à 100% par Valerio Therapeutics d'un montant d'un millier d'euros en septembre 2025.
- A la résiliation du contrat de liquidité d'un montant de 36 milliers d'euros correspondant à 486 152 actions en « Autres titres immobilisés » et au remboursement sur l'exercice 2025 d'un montant de 140 milliers d'euros d'espèces non investies dans le cadre de ce contrat.
- Au versement d'un dépôt de garantie d'un montant total de 947 milliers d'euros, conformément aux conditions prévues par le protocole d'accord et le bail signé fin octobre 2025, au titre de la prise à bail de nouveaux locaux prévue en mars 2026.

4.4. CREANCES CLIENTS

Les créances clients correspondent à des factures émises par Valerio Therapeutics dans le cadre de contrats de cession de matériel biologique (MTA – Material Transfer Agreement) et non encore encaissées à la date de clôture. Ces créances ont été intégralement encaissées par la Société à fin février 2026.

4.5. AUTRES CREANCES

En milliers €	31/12/2025	< 1 an	> 1 an	31/12/2024
Comptes-courants des filiales (net)	7 875		7 875	12 818
Crédit impôt recherche	792	792		744
Autres créances fiscales (TVA et autres)	830	830		703
Subventions CIFRE à recevoir	11	11		0
Fournisseurs débiteurs	27	27		310
Valeur nette des Autres créances	9 535	1 660	7 875	14 575

4.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2025 s'élèvent à 199 milliers d'euros et correspondent pour l'essentiel :

- Au loyer du siège social du premier trimestre 2026,
- A la quittance d'assurance multirisque 2026,
- A des redevances de licences 2026.

4.7. TRESORERIE

Au 31 décembre 2025, la trésorerie s'élève à 990 milliers d'euros et comprend la trésorerie en banque disponibles immédiatement et sans risque significatif de perte de valeur.

4.8. CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2025, le capital social de Valerio Therapeutics s'élève à 4 994 483,01 euros, divisé en 499 448 301 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Au cours de l'exercice, le capital social a évolué comme suit :

		Nominal	Nb d'actions	Capital en €	Prime d'émission, de fusion (€)
Actions entièrement libérées au 31/12/2024		0,14	154 364 273	21 610 998	15 691 730
Réduction de capital	(1)	0,01		- 20 067 355	
Augmentation de capital	(2)	0,01	196 143 670	1 961 437	7 283 394
Augmentation de capital	(3)	0,01	138 339 918	1 383 399	4 980 237
Augmentation de capital – Fusion Valour Bio	(4)	0,01	10 600 440	106 004	1 167 005
Actions entièrement libérées au 31/12/2025		0,01	499 448 301	4 994 483	29 122 366

- (1) Réduction du capital social en date du 21 juillet 2025 d'un montant de 20 067 milliers d'euros, par diminution de la valeur nominale de chaque action de 0,14 euro à 0,01 euro, intégralement imputée sur le compte « Report à nouveau ».
- (2) Augmentation de capital social en date du 22 juillet 2025 d'un montant de 1 961 milliers d'euros
- (3) Augmentation de capital social en date du 10 octobre 2025 d'un montant de 1 384 milliers d'euros

Les augmentations de capital des 22 juillet et 10 octobre 2025 représentent une valeur prime d'émission incluse de 15 608 milliers d'euros, dont 8 800 milliers d'euros résultant d'apports 2025 et 6 808 milliers d'euros correspondant à la compensation de créances datant de 2024.

- (4) Augmentation de capital social en date du 10 décembre 2025 d'un montant de 106 milliers d'euros, correspondant à la rémunération des actifs apportés par les actionnaires minoritaires de Valour Bio lors de la fusion.

Le montant inscrit au compte "Prime de fusion" correspond :

- d'une part à la différence entre le montant de la quote-part de l'actif net apporté par Valour Bio correspondant aux actions détenues par Valerio Therapeutics, soit 4 027 milliers euros et la valeur nette comptable des actions Valour Bio détenues par Valerio Therapeutics soit 3 201 milliers d'euros, représentant un boni de Fusion d'un montant de 826 milliers d'euros ;
- d'autre part à la différence entre la valeur de la participation des actionnaires minoritaires dans l'actif net de Valour Bio soit 447 milliers d'euros et la valeur nominale de l'augmentation de capital de 106 milliers d'euros, soit une prime de fusion de 341 milliers d'euros.

4.9. AUTRES FONDS PROPRES

Les autres fonds propres d'un montant de 74 milliers d'euros correspondent à une avance Bpifrance versée en 2019 dans le cadre du programme INNOV'UP, liée au programme PlatON, dont le remboursement est toujours en cours.

La dernière échéance de remboursement des avances est fixée au 31 décembre 2028.

4.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Confer tableau annexe " Etat des provisions" ci-dessous

4.11. DETTES FINANCIERES

Le poste comprend principalement les éléments suivants :

- Un emprunt obligataire convertible émis en avril 2022 et souscrit par Invus Public Equities LP à hauteur de 2 500 milliers d'euros. La maturité de l'emprunt est fixée au 6 avril 2027. Les obligations convertibles ne portent pas intérêts. Elles pourront être converties en actions ordinaires exclusivement à l'initiative de la Société entre la date d'émission et la date de maturité ; les OC donneront droit à leurs titulaires, en cas de conversion, à un nombre N d'actions ordinaires nouvelles égal à la valeur nominale d'une OC divisée par X, X étant la valeur la moins élevée entre (a) 0,410 euros, et (b) la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois séances de bourse précédant la date de demande de conversion sans décote.
La diminution de ce poste par rapport à l'exercice précédent correspond à l'augmentation de capital par compensation de créances souscrite par la Financière de la Montagne le 22 juillet 2025 pour un montant de 1500 milliers d'euros.
- Des prêts garantis par l'Etat (PGE) octroyés en février 2021 par Bpifrance et les banques commerciales du Groupe, d'un montant de 5 000 milliers d'euros, en solde au 31 décembre 2025 pour un montant total de 3 412 milliers d'euros. Valerio Therapeutics a choisi de rembourser ces prêts sur une période de 5 ans à compter de février 2022, la première année étant une année de franchise pendant laquelle seuls les intérêts seront payés.
- Un accord a été conclu en 2025 entre la Société et les établissements bancaires concernés. Cet accord prévoit d'une part un aménagement des remboursements de prêts.

4.12. DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 856 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 4 524 milliers d'euros au

31 décembre 2024.

La diminution de ce poste résulte de protocoles d'accord conclus avec les principaux fournisseurs ayant permis la mise en place d'échéanciers de règlement, ainsi que de la diminution des délais de paiement fournisseurs au cours de l'exercice 2025.

4.13. DETTES FISCALES ET SOCIALES

En milliers €	31/12/2025	31/12/2024
Dettes sociales	849	1 438
Dettes fiscales	422	12
Total	1 272	1 450

4.14. AUTRES DETTES

Ce poste de 1 860 milliers d'euros à fin 2025 correspond essentiellement à une dette en compte courant associé de 1 157 milliers d'euros, à une dette envers la filiale américaine de 194 milliers d'euros et à la dette vis-à-vis d'une société dont l'échéance intervient en avril 2026.

La diminution de ce poste de 10 212 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent résulte principalement à hauteur de :

- 3 167 milliers d'euros suite à la mise en œuvre d'un accord de négociation prévoyant un aménagement et abandon d'une partie de la dette avec la société concernée.
- 5 141 milliers d'euros de dettes associés capitalisées en 2025
- 1 322 milliers d'euros de l'annulation de la dette envers la filiale Valour Bio annulée lors de la fusion
- 488 milliers d'euros de la diminution de la dette envers la filiale américaine.

4.15. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 112 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Ils correspondent à une subvention accordée par Bpifrance à la société Emglev, destinée à être reprise en résultat au cours des exercices ultérieurs, au rythme de la réalisation des dépenses éligibles.

5. NOTES SUR LE RESULTAT

5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Au cours de l'exercice 2025, la Société a comptabilisé un chiffre d'affaires d'un montant global de 1 147 milliers d'euros, correspondant aux prestations facturées en application des contrats de partenariat signés en 2025.

5.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En 2024, les autres produits opérationnels étaient principalement constitués de reprises de provisions, notamment une reprise de 1 690 milliers d'euros concernant une provision sur litige.

En 2025, les autres produits d'exploitation qui s'élèvent à 4 169 milliers d'euros se composent de :

- 2 505 milliers d'euros de régularisations de dettes fournisseurs en faveur de la Société, notamment consécutives à des accords d'abandon de dettes obtenus au cours de l'exercice 2025, et autres régularisations diverses ;
- 779 milliers d'euros d'un avoir reçu de la filiale américaine à titre de régularisation de facturation 2024
- 456 milliers d'euros de régularisation des écarts de conversion passif 2024 par la succursale danoise

- 429 milliers d'euros de régularisation de charges à payer 2024 sur les jetons de présence

5.3. CHARGES EXTERNES

Les charges externes passent de 12 504 milliers d'euros au 31 décembre 2024 à 3 284 milliers d'euros au 31 décembre 2025, essentiellement du fait de la baisse des frais de sous-traitance R&D qui s'établissent à 735 milliers d'euros, contre 9 969 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 9 234 milliers d'euros, dont 6 121 milliers d'euros concernant la filiale américaine (activité interrompue début 2025).

5.4. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel de l'exercice 2025 s'établissent à 2 466 milliers d'euros contre un montant de 2 857 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

5.5. RESULTAT FINANCIER

Le produit financier 2025 de 722 milliers d'euros comprend principalement des intérêts sur comptes courants inter- sociétés pour 597 milliers d'euros.

Les charges financières pour 4 834 milliers d'euros comprennent la dotation complémentaire pour dépréciation des avances à la filiale suisse pour 4 374 milliers d'euros, des intérêts sur emprunts pour 116 milliers d'euros et des intérêts sur comptes courants associés et filiales de 177 milliers d'euros.

5.6. IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt sur les sociétés est négative et s'élève à 699 milliers d'euros. Elle se compose de :

- 792 milliers d'euros au titre du crédit d'impôt recherche 2025, contre 954 milliers d'euros en 2024 ;
- 93 milliers d'euros au titre d'une régularisation de charge d'impôt sur les sociétés de la succursale danoise.

Par ailleurs, la Société dispose, au 31 décembre 2025, d'un déficit reportable en France de 363 millions d'euros.

5.7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre du financement de ses activités, le Groupe a bénéficié d'un engagement de soutien financier de la part de son principal actionnaire, la société Artal International S.C.A., détenant 44,04 % du capital au 31 décembre 2025.

Par courrier en date du 16 avril 2026, Artal International S.C.A. s'est engagée à mettre à disposition du Groupe, sur demande, un financement pouvant atteindre un montant maximal de 5 000 milliers d'euros, destiné à couvrir les besoins liés à l'exploitation courante au titre de l'exercice 2026.

Ce financement prendrait la forme d'avances en compte courant d'associé, rémunérées à des conditions de marché (Euribor 3 mois avec un minimum de 2 % par an), et pourrait, le cas échéant, être converti en capital par voie de compensation de créances dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital.

À la date de clôture, cet engagement n'a pas donné lieu à comptabilisation au bilan et constitue un engagement hors bilan au bénéfice du Groupe.

5.8. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La méthode d'évaluation actuarielle des engagements de retraite retenue est la méthode d'évaluation rétrospective. Cette méthode prévoit de déterminer la valeur actuelle des prestations sur la base des services rendus par le salarié à la date d'évaluation. Il s'agit d'un régime à prestations définies.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention collective : Convention collective de l'industrie pharmaceutique
- Âge de départ à la retraite : 65-67 ans (départ à taux plein)
- Date de calcul : 31/12/2025
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Taux d'actualisation : 3,60 %
- Taux de revalorisation des salaires : 3 %
- Taux de rotation (turn-over) : par structure d'âge
- Taux de charges sociales : 46 %

Au 31 décembre 2025, les engagements de retraite s'élèvent à 43 milliers d'euros.

5.9. ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Les engagements en matière de crédit-bail s'élèvent à 1 millier d'euros au 31 décembre 2025.

5.10. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES ET/OU REÇUS PARTIES LIÉES

Les parties liées à Valerio Therapeutics SA sont :

- Financière de la Montagne qui, en sa qualité d'actionnaire de la Société avec 18,12 % du capital au 31 décembre 2025 et de membre du conseil d'administration, est considérée comme exerçant une influence notable sur la Société.
- Artal International SCA. qui, en sa qualité d'actionnaire de la Société avec 44.04 % du capital au 31 décembre 2025, est considérée comme exerçant une influence notable sur la Société.

6. TRANSACTIONS INTRA GROUPE

Les transactions intervenues avec d'autres sociétés apparentées au Groupe concernent exclusivement les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation. Il s'agit pour l'essentiel de ventes de services, de facturations de redevances de licence de commercialisation ainsi que de prêts et emprunts intra- groupe dans le cadre de conventions de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présent l'impact des transactions intra-groupes au 31 décembre 2025 :

en milliers €	31/12/2025	31/12/2024
Actif	23 036	23 606
Passif	1 352	7 326
Produits	597	1 206
Charges	352	6 545

Le montant de l'actif correspond principalement au compte courant de la filiale Topotarget Switzerland, le montant du passif à celui des comptes courants de la filiale Valerio Therapeutics Inc. et de l'actionnaire Artal International SCA.

TABLEAUX ANNEXES

IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	Montant brut début 2025	Augmentations	Diminutions	Montant brut fin 2025
Frais de développement	3 259			3 259
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	1 181	2 612		3 793
Fonds commercial	4 450			4 450
Autres immobilisations incorporelles	244		233	11
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 135	2 612	233	11 513
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques, mat., et outillages industriels	1 743	124	561	1 306
Autres immobilisations corporelles	1 373	169	172	1 370
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		92		92
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 116	385	733	2 768
Participations	13 120	1	3 201	9 920
Autres titres immobilisés	36		36	
Autres immobilisations financières	215	942	139	1 018
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 371	943	3 376	10 938
TOTAL GENERAL	25 623	3 940	4 342	25 219

Ventilation des augmentations :

en milliers d'€	Augmentations de l'exercice	Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	2 612				2 612	
Total immobilisations corporelles	385			385		
Total immobilisations financières	943			943		
TOTAL GENERAL	3 940			1 328	2 612	

IMMOBILISATIONS (SUITE)

Ventilation des diminutions :

en milliers d'€	Diminutions de l'exercice	Virements		Sorties		
		De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles	233					233
Total immobilisations corporelles	733					733
Total immobilisations financières	3 376			175	3 201	
TOTAL GENERAL	4 342			175	3 201	966

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

En milliers d'euros	Montant début 2025	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2025
Frais de développement	3 259			3 259
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	1 181			1 181
Autres immobilisations incorporelles	244		233	11
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 685		233	4 451
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	1 478	121	558	1 040
Autres immobilisations corporelles	1 049	80	171	958
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 527	201	729	1 998
TOTAL GENERAL	7 212	201	962	6 450

en milliers d'€	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	201		201		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL	201		201		

en milliers d'€	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	233			233
Immobilisations corporelles	729			729

Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		962		962

TABLEAU DES DEPRECIATIONS

Nature des dépréciations (en milliers d'€)	Dépréciations début 2025	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin 2025
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations	9 919			9 919
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	9 919			9 919
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients				
Autres dépréciations	10 788	4 374		15 162
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	10 788	4 374		15 162
TOTAL GÉNÉRAL	20 707	4 374		25 081

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions (en milliers d'€)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges		91			91
- Garanties données aux clients					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change	44	39	44		39
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	44	130	44		130
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations		84			84
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES		84			84
TOTAL DES PROVISIONS	44	214	44	0	214

Au cours de l'exercice 2025, la Société a comptabilisé une provision pour litige d'un montant de 91 milliers d'euros afin de couvrir un risque prud'hommal identifié à la date de clôture.

Une provision pour remise en état des locaux a également été comptabilisée au titre de l'exercice 2025, pour un montant de 84 milliers d'euros, afin de couvrir l'obligation contractuelle de restitution des locaux prévu au bail, dont l'échéance est prévue en mars 2026.

CREANCES

Créances (en milliers d'€)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	1 018		1 018
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	394	394	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	792	792	
Taxe sur la valeur ajoutée	795	795	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	36	36	
Groupe et associés (2)	23 036		23 036
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	37	37	
Charges constatées d'avance	199	199	
TOTAL	26 307	2 253	24 054
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

DETTES

Dettes (en milliers d'€)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	2 500		2 500	
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine	5	5		
- A plus d'1 an à l'origine	3407	874	2 533	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 883	1 883		
Personnel et comptes rattachés	514	514		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	335	335		
Impôts sur les bénéfices	352	352		
Taxe sur la valeur ajoutée	49	49		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	21	21		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	1 352	1 352		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	508	508		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	113	113		
TOTAL	11 039	6 006	5 033	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 500			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

CHARGES A PAYER

Charges à payer inclues dans les postes suivants du bilan (en milliers d'€)	2025	2024
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	
Emprunts et dettes financières diverses		7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123	384
Dettes fiscales et sociales	682	1 266
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	813	1 657

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Produits constatés d'avance (en milliers d'€)	2025	2024
Produits :		
- D'exploitation	113	
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	113	

Charges constatées d'avance (en milliers d'€)	2025	2024
Charges :		
- D'exploitation	199	119
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	199	119

EFFECTIF MOYEN

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2025	2024
Cadres	25	21
Agents de maîtrise		
Employés et technicien		
Total	25	21

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres (en milliers d'€)	Montant au début de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la fin de l'exercice
Capital	21 611			3 451	-20 067			4 994
Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 691			13 431				29 122
Écarts de réévaluation								
Écart d'équivalence								
Réserve légale								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves								
Report à nouveau	-35 341	-10 721			20 067			-25 995
Résultat de l'exercice	-10 721	10 721				-5 564		-5 564
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	-8 760	0		16 882	0	-5 564		2 557

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIE ETRANGERES

Ecarts de change constaté au 31 décembre 2025 sur comptes-courants filiales étrangères :

Nature des écarts (en milliers d'euros)		Actif Perte latente	Écarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations	- Non financières				
	- Financières				6 122
Créances	- Financières	39		39	
Dettes :	- D'exploitation				
	- Sur immobilisations				
TOTAL		39		39	6 122

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATION

Sociétés	Capitaux propres	Quote-part détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires	Résultat
			Valeur brute	Valeur nette			
TOPOTARGET SWITZERLAND (Suisse)	-19 060	100	9 918	0	23 036	1 244	613
SASU INVIMMUNE (France)	1	100	1	1			
ONXEO US INC. (USA)	-575	100	1	0		174	-540
TOTAL	-19 634		9 920	1	23 036	1 418	73